

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation de membres, des présidents et vice-présidents des commissions de pilotage créées par le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre

A.Gt 26-11-1997

M.B. 29-01-1998

modifications :

A.Gt 05-11-98 (M.B. 29-01-99)

A.Gt 01-02-01 (M.B. 05-04-01)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, notamment l'article 61, § 1^{er} et § 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 octobre 1997 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions de pilotage créées par le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente ayant l'Education dans ses attributions;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 1997,

Arrête :

modifié par A.Gt 05-11-1998 ; A.Gt 01-02-2001

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de membres de la commission centrale de pilotage pour l'enseignement fondamental, sur la proposition du Conseil général de l'enseignement fondamental :

- 1° Mme Gilberte Piérard;
- 2° M. Jean Desert;
- 3° M. Philippe Dewaide;
- 4° Mme Marie-Françoise Biron;
- 5° M. Philippe Alonso;
- 6° M. Alain Laurent;
- 7° M. Didier Destatte;
- 8° Mme Martine Hendrickx.

modifié par A.Gt 01-02-2001

Article 2. - Sont désignés en qualité de membres de la commission centrale de pilotage pour l'enseignement secondaire, sur la proposition du Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire :

- 1° M. Christian De Coninck;
- 2° M. Etienne Florkin;
- 3° M. Jacques Lefere;
- 4° M. Baudouin Duelz;
- 5° M. Jacky Leroy;
- 6° M. Guy Martin;
- 7° M. Jean Steensels;
- 8° M. Jacques Vandenschrick.

modifié par A.Gt 01-02-2001

Article 3. – Mme Marie-Françoise Biron est désignée comme présidente et M. Didier Destatte est désigné comme vice-président de la commission centrale de pilotage pour l'enseignement fondamental.

Article 4. - M. Jacky Leroy est désigné comme président et M. Etienne Florkin est désigné comme vice-président de la commission centrale de pilotage pour l'enseignement secondaire.

modifié par A.Gt 01-02-2001

Article 5. - M. Jacky Leroy est désigné comme président et Mme Marie-Françoise Biron est désignée comme vice-présidente de la commission commune de pilotage.

Article 6. - L'alternance entre le président et le vice-président de chaque commission de pilotage prendra cours deux ans après la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 7. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Article 8. - La Ministre-Présidente ayant l'Education dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.